

Anciens combattants

M. Smith: C'est exact, madame le Président.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre le bill S-25?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES FORCES AÉRIENNES AU CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) propose: Que le bill S-25, tendant à modifier la loi constituant en corporation l'association connue sous le nom de «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada», soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Madame le Président, chers collègues, j'ai l'honneur de présenter le bill S-25, loi concernant les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, afin qu'il soit débattu ici, à la Chambre des communes. Tel qu'il a été présenté par le sénateur Jack Marshall, le bill S-25 recevra ici l'appui de tous les partis aux trois étapes du débat. Il ne s'agit pas d'un projet qui prête à controverse, bien au contraire.

Je voudrais commencer par féliciter très sincèrement les quatre témoins représentant les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes devant le comité sénatorial de la santé, du bien-être et des sciences. M. Stan Stillwell, de Winnipeg, président du commandement fédéral des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, M. Albert Bianchini, d'Edmonton, vice-président du commandement fédéral, M. John C. McArthur, secrétaire-trésorier du commandement fédéral, et M. Shannon Howard Martin, leur conseiller juridique, ont tous fait une contribution excellente aux délibérations.

L'objet de ce bill est simple. Il vise à modifier la loi constituant en corporation l'association connue actuellement sous le nom de «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada». Il vise en outre à permettre aux personnes qui appuient les fins et objets de l'Association d'en faire partie. S'il assouplit les conditions d'affiliation, c'est afin de maintenir le nombre des membres à son niveau actuel; il poursuit en outre un objectif très utile. Il devrait permettre en effet de poursuivre et peut-être aussi de développer les projets nombreux et importants que les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada ont mis en œuvre. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Compte tenu du caractère de la proposition, ceux qui croient qu'à cause du bill Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes ne formeront plus une association d'anciens combattants se trompent. Cette association, constituée d'anciens combattants désireux d'aider leurs frères d'armes moins fortunés, accomplit une tâche admirable. Risquerait-elle d'abandonner cette noble tâche simplement parce qu'elle accepterait l'affiliation de personnes qui appuient ses fins et ses objectifs? Je ne le pense pas. La participation de ces personnes à des centaines de manifestations locales, des défilés, des pique-niques ou des bazars par exemple, les vouerait-elle à l'échec simplement parce que, sans être d'anciens combattants,

elles veulent aider ce groupe d'anciens membres de nos forces armées de terre, de mer et de l'air? Je ne le crois pas. Est-ce que les cantines établies un peu partout dans le pays fermentaient leurs portes, est-ce que la flamme ardente du patriotisme qui anime les anciens combattants vacillerait si d'autres gens qui souscrivent aux buts et aux objectifs de leur association y étaient admis? Certainement pas.

Je suis convaincu que les anciens combattants qui dirigent maintenant l'association vont pouvoir transmettre les traditions, les coutumes et l'esprit qui animent leurs membres aux nouveaux venus, tout comme un grand-père transmet une ancienne légende à ses petits-enfants. Celle-ci gagnerait à être racontée et le courage servirait d'exemple.

Les nouveaux membres ne porteraient pas préjudice à la tradition instaurée par les associations d'anciens combattants. On attendrait d'eux qu'ils la respectent, voire même qu'ils la rehaussent. Les témoins ont donné au comité sénatorial saisi de ce projet de loi l'assurance que l'on procéderait à une sélection rigoureuse de tous les candidats ou candidates. Ils ont bien fait comprendre qu'il est hautement improbable que les associations d'anciens combattants acceptent dans leurs rangs des hommes et des femmes qui se sont battus contre le Canada ou dont on sait qu'ils ne souscrivent pas aux principes et objectifs d'une société libre et démocratique. En réalité, la mesure légalise une politique déjà appliquée par les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, comme l'a fait une mesure analogue l'année dernière pour la Légion royale canadienne.

L'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada ont une riche histoire que je me fais un devoir de mentionner. Les Canadiens auraient tort de croire qu'il n'y a qu'une seule association qui représente les anciens combattants au Canada, c'est-à-dire la Légion royale canadienne. Il y a en d'autres, en effet, et l'association appelée Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada détient l'honneur d'être la plus ancienne de notre pays.

Des documents nous prouvent que l'association existait en 1840, sous l'appellation «les Vétérans de l'armée et de la marine». Nous avons de bonnes raisons de croire que certaines unités de l'association étaient actives avant même cette date. Les membres des premières unités ont été recrutés parmi les anciens combattants de la Guerre de 1812-1814 et parmi les soldats de la marine et de l'armée de Wellington ayant immigré au Canada. On peut même supposer, par conséquent, qu'il existait un embryon d'association à Montréal en 1840, année choisie arbitrairement comme date de la fondation.

Les soldats qui avaient fait diverses campagnes comme la Révolte des cipayes, en 1858, et certaines autres batailles à la même époque avaient acquis au combat un sens de la camaraderie, pour avoir affronté les mêmes dangers. Cette camaraderie a fait constamment s'accroître le nombre de membres de l'association des anciens combattants la plus ancienne au Canada.

Lorsque survint la crise du mois d'août 1914, les anciens combattants de l'armée et de la marine se sont portés volontaires les premiers et ont aidé les autorités à recruter les membres du premier contingent. A preuve de cet effort, on cite les